

Attention aux chiffres sur l'illégalité

Fondées sur un facteur de trois pour la conversion en sciages (indiquant de toute évidence l'inefficacité d'une industrie) et de 2,2 pour les placages et les contreplaqués, les données d'exportation officielles du ministère des forêts et de la faune du Cameroun (MINFOF) suggèrent que 2,1 millions de m³ de bois ont été exportés du pays en 2003 et 2,3 millions en 2004. Je tiens à souligner que, à la différence des données passées, ces chiffres s'accordent avec ceux de beaucoup d'autres sources. En particulier, ils font apparaître des différences minimales avec les données de l'entreprise privée qui gère le port de Douala (1% pour les grumes et 6% pour les produits transformés), ainsi qu'avec les séries de données de l'OIBT et de COMTRADE portant sur les mêmes années. Les données de la FAO indiquent des valeurs plus faibles.

Au Cameroun, les statistiques officielles de la production sont rassemblées à des fins diverses par différents ministères. Le MINFOF les entre dans le SIGIF (*Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière*), où seuls sont enregistrés les unités de gestion forestière, les volumes de bois sur pied vendus, et certains permis officiellement délivrés pour la récupération de bois. Le ministère des finances (MINEFI), d'autre part, enregistre tout bois pour lequel des taxes sont exigibles. C'est pourquoi, ces dernières années, les valeurs enregistrées par le MINEFI ont souvent été plus élevées que celles entrées dans le SIGIF: les permis spéciaux et le bois récolté dans certaines forêts communautaires (généralement non exporté) doivent être ajoutés aux données du SIGIF. En 2004, les valeurs enregistrées dans le SIGIF ont été très semblables à celles enregistrées en tant qu'exportations.

Après avoir considéré les données de la production et des exportations, examinez celles qui se rapportent à importations: c'est-à-dire les volumes déclarés par les pays qui importent du bois provenant du Cameroun. La première chose que vous remarquerez c'est que les différentes sources font ressortir des différences significatives comparées aux différences concernant les données d'exportation. Il n'y a là rien de surprenant, parce que ces chiffres sont calculés en fonction de nombreux de facteurs: conversion entre kilogrammes et mètres cubes, différences dans la classification des bois, confusion entre le bois produit et exporté du Cameroun et le bois quittant Douala mais récolté en République centrafricaine ou au Congo (la Chine en est le meilleur exemple), et beaucoup d'autres (pour plus de précision, voir Goetzl 2005¹). Cependant, il est intéressant de noter qu'en se reportant aux meilleures données disponibles de toutes les diverses sources, les volumes signalés par les pays importateurs sont inférieurs aux données d'exportation déclarées par le Cameroun. Le message est celui-ci: rien ne vient clairement indiquer que le monde enregistre plus de bois à l'entrée que ne le signale le Cameroun à la sortie.

Il ne faut pas oublier non plus que la consommation intérieure est pour la plupart absente du tableau ci-dessus. Il existe des évaluations, mais elles ne sont pas fiables.

Pourquoi cette lettre? Parce que de récents documents faisant allusion au taux de l'exploitation illégale du bois au Cameroun,

c'est-à-dire du bois récolté, transporté, transformé, exporté et importé illégalement, se basent encore sur un pourcentage de 50%.

Si la moitié encore des volumes officiels indiqués ci-dessus pour les exportations (que je vous invite à vérifier) est d'origine illégale, cela implique que plus d'un million de m³ de bois (plus de 30 000 chargements sur camions) sont prélevés, transportés, transformés et exportés sans être enregistrés dans le SIGIF, sans payer de taxes au MINEFI, sans être détectés sur les routes, sans être pointés à Douala (que ce soit par le gouvernement ou par l'entreprise privée qui gère le port), et finalement sans être enregistrés par le pays d'importation. Et tout cela simultanément!

En fait, les illégalités peuvent être détectées tout au long de la chaîne de production, de la forêt aux ports étrangers, à commencer par certaines unités forestières de gestion qui existent et fonctionnent mais qui n'ont jamais été sanctionnées par la loi, ou les quatre permis de récupération du bois (annulés en 1999 par le même ministère qui les avait délivrés) qui sont officiellement enregistrés dans les données du SIGIF de 2004, ou les 30 autorisations spéciales, ou plus, déjà délivrées en 2005. Mais si ce que nous recherchons sont des solutions constructives, je crois qu'il est temps de casser la chaîne de production en petits morceaux, de nettoyer les maillons, et de la remonter. Peut-être qu'alors il ne sera pas si facile de colporter ce chiffre de "50%" sans en démontrer le bien-fondé.

Je serais heureux de prendre connaissance des avis exprimés par vos lecteurs.

Mimbimi Esono Parfait

akung34@yahoo.fr

1er décembre 2005

¹ Goetzl, A. 2005. Incohérence des statistiques sur le commerce, *Actualités des Forêts Tropicales* 13/1.

La communauté internationale doit apporter son soutien au Libéria

La toute dernière édition (*AFT* 13/3) était la meilleure de 2005. Non pas simplement parce qu'elle était concentrée sur le secteur forestier de mon pays (Libéria), mais également parce que les autres sujets traités présentaient beaucoup d'intérêt pour les lecteurs. L'accent mis dans cette édition sur l'aménagement forestier durable, dont la réalisation est encore un problème majeur dans la plupart des pays tropicaux, mérite toutes les félicitations.

Connaissant les facteurs qui militent contre l'aménagement forestier durable au Libéria, c'est mon sincère espoir que les recommandations présentées par la mission de l'OIBT seront prises au sérieux par toutes les parties prenantes.

Abednego Gbarway

20 décembre 2005